

Procédure de réinscription en thèse à l'ED EEATS (2ème année et plus)

IMPORTANT : la réinscription est annuelle et comporte 2 étapes :

1. *La réadmission auprès de l'ED EEATS*
2. *La réinscription (paiement des frais d'inscription) auprès du centre d'inscription du Collège Doctoral*

1. La réadmission

Le dossier de réadmission comprend 2 documents :

- *Le **rapport de suivi de thèse (RST)***
- *Le **compte rendu du Comité de Suivi Individuel (CSI)***

1.1. Le Rapport de Suivi de Thèse (RST)

→ Sur votre profil ADUM, complétez, en concertation avec votre directeur de thèse, les informations relatives à vos travaux de recherche de l'année écoulée puis éditez sur ADUM le document *Rapport de Suivi de Thèse (RST)*.

Inscription - Réinscription

- ▶ Notice informative dossier d'inscription
- ▶ Demande de changement de spécialité de doctorat
- ▶ **Rapport de suivi de thèse - à imprimer, signer et faire signer**
- ▶ Formulaire de demande de césure

Validé	En cours	À faire	
✓			Etat civil
✓			Coordonnées
✓			Rattachement administratif
✓			Financement
✓			Déroulement doctorat
✓			Langues vivantes
		!	Suivi de thèse
✓			Gestion affichage
✓			Compétences et portfolio
✓			Comité de Suivi Individuel
			Déroulement de carrière
			Publications
		!	Je finalise la procédure

→ Signez votre RST et faites-le signer par :

- *Votre directeur de thèse (et le co-directeur et/ou co-encadrant éventuels)*
- *Votre directeur de laboratoire*

1.2. Le compte-rendu du Comité de Suivi Individuel (CSI)

Si vous n'avez pas encore défini la composition de votre Comité de Suivi Individuel, merci de procéder à sa formation dans les plus brefs délais (voir la « [Note explicative du CSI](#) »)

Dès que la composition de votre CSI est définie :

- Vous devez organiser une réunion avec les membres de votre CSI **au plus tard le 15 juillet 2026**

(Les doctorants admis à partir du 1^{er} mars sont autorisés à composer et réunir leur CSI jusqu'au 1^{er} octobre),

- Transmettez aux membres du CSI le formulaire de *compte rendu du CSI* disponible sur le [site de l'ED EEATS](#)

- Après la réunion du CSI, déposez le compte rendu complété par les membres du CSI sur ADUM.

Transmettez votre dossier (RST + CSI **en un seul PDF**) à l'école doctorale EEATS (ed-eeats@univ-grenoble-alpes.fr)

1.3. Entretien de pré-admission avec votre responsable de spécialité

Prenez contact avec votre responsable de spécialité pour un entretien de pré-admission (les coordonnées des responsables de spécialités sont disponibles sur [le site de l'ED](#)).

Votre dossier de réadmission sera examiné par les gestionnaires de l'ED et votre responsable de spécialité, puis signé par le directeur de l'École Doctorale.

Vous recevrez un mail de l'école doctorale vous informant que votre admission est validée.

2. La réinscription

La scolarité du Collège Doctoral (ced-centredinscription@univ-grenoble-alpes.fr) vous enverra par mail¹ la procédure de réinscription (paiement des droits d'inscription, mise à jour de la carte étudiante...) que vous pourrez réaliser en ligne ou en présentiel.

- Date limite de transmission des dossiers de réadmission à l'école doctorale : **30 octobre 2026**.
- les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 16 décembre 2026.

Si vous avez prévu de soutenir avant le 31 décembre 2026, vous n'aurez pas à vous réinscrire.

N'hésitez pas à consulter le site de l'ED EEATS

ED EEATS

Maison du doctorat Jean Kuntzmann - 110 rue de la Chimie, 38400 Saint-Martin-D'Hères

¹ Les coordonnées que vous avez renseignées sur ADUM doivent être à jour pour ne manquer aucune information.